



Site : www.financespubliques.cgt.fr/331/

Adresse mél : cgt.disi-sudouest@dgfip.finances.gouv.fr
22 février 2012

Compte rendu du Comité Technique du 26/01/2012

La première réunion du Comité Technique Local de la DISI Sud-Ouest s'est tenue le 26 janvier avec à l'ordre du jour les suppressions d'emplois, un point d'information sur l'assistance et des questions diverses.

Les OS présentes ont chacune fait une déclaration liminaire, celle de la CGT Finances publiques est jointe à ce compte-rendu.

La Direction n'a pas souhaité répondre au volet emploi de notre déclaration.

Sur les questions plus locales, elle a fait remarquer :

- que la question posée sur le régime du forfait demandé par des inspecteurs de l'ESI Toulouse avait été soumise à la DG et qu'il attendait une confirmation écrite de l'avis favorable, cette question devant être réglée avant le 1er février.

Dont acte

- que le retard de transmission des documents n'était que d'un jour.

C'est vrai qu'il peut sembler mesquin de se formaliser pour si peu, sauf que le délai réglementaire de 8 jours est déjà très court pour permettre une préparation convenable, surtout dans le contexte DISI (éloignement des élus). À cela s'ajoute le fait que les documents fournis ne couvraient pas tout l'ordre du jour (rien sur l'assistance). La découverte des documents en séance limite notre possibilité d'intervention faute d'avoir pu les étudier et préparer des questions, cela rend également plus difficile la convocation d'experts.

EMPLOIS

Nous avons eu droit à une présentation détaillée des suppressions d'emplois au niveau national et local, avec explication des outils et des critères de calcul qui permettent d'aboutir, notamment, à la suppression de 7 emplois au sein de la DISI Sud-Ouest. Nous avons particulièrement apprécié la mention d'une « légère inflexion » des suppressions au niveau national par rapport à 2011. Il est probable que cette consolation sera appréciée à sa juste valeur dans les services déjà exsangues qui subissent encore des suppressions insupportables.

Parmi les tableaux présentés en séance, le détail des vacances par grade et par site s'avère instructif. Il apparaît en effet qu'un solde globalement proche de zéro peut masquer de très gros trous dans certaines catégories d'emplois, et évidemment des surnombres dans d'autres. C'est là un vrai problème, sauf à considérer que tout le monde fait le même travail. Nous avons demandé la communication de ces documents, nous les attendons toujours...

Nous sommes intervenus au sujet des recrutements de PACTES techniques contradictoire selon nous avec les suppressions d'emplois. La direction a répondu que ces recrutements se font après le mouvement d'AST sur des postes non pourvus. Sans nier le caractère social de ces embauches, nous avons tout de même fait remarquer qu'il serait possible de rouvrir des emplois de catégorie C dans les ESI.

Alertés par les élus CGT de la DRFiP de la Haute Garonne, nous avons également interrogé le DISI sur le manque d'un emploi au sein de l'ESI de Toulouse par rapport au nombre d'emplois censés avoir été transférés de la DRFiP vers la DISI. L'explication qui nous a été fournie est que cet emploi avait été supprimé par la DRFiP 31 en 2011 mais que cette suppression n'avait pas été prise en compte sur le tableau des emplois. Nous faisons confiance à nos camarades de la Haute Garonne pour éclaircir cette affaire, en effet il ne faudrait pas qu'aux suppressions assumées par les Directions s'ajoutent des suppressions camouflées par des tours de passe-passe au gré des restructurations.

Le projet de répartition des 7 suppressions d'emplois a ensuite été soumis au **vote**, il a bien sûr été rejeté à l'unanimité :

Pour : 0,
Abstention : 0,
Contre : 4 (3 CGT + 1 FO)

Avec les nouvelles règles de fonctionnement des CTL, les représentants de l'administration ne votent plus et le vote unanime des OS contre une proposition oblige la Direction à convoquer une nouvelle réunion du CTL pour soumettre le projet, éventuellement modifié, une seconde fois.

Un CTL avec pour seul ordre du jour les suppressions d'emplois a donc été reconvoqué le 6 février. Le projet n'ayant pas été modifié, et ayant dit ce que nous avions à dire la première fois, nous avons décidé de ne pas participer à cette réunion.

ASSISTANCE

Le point d'information sur l'assistance concernait l'évolution de l'assistance téléphonique et l'intégration dans la sphère informatique des CID de la 2ème vague.

Sur l'assistance téléphonique l'état de l'évolution et les schémas cible ont été présentés : PUV Part, Pro, Directions, AT Trésoreries... Le support de présentation contenait beaucoup d'information difficiles à retranscrire dans un compte-rendu, nous attendons la mise à disposition de ce document pour les représentants du personnel et tous les agents. Une remarque que nous avons pu faire concerne les PUV d'AT Trésorerie. L'organisation envisagée en trois PUV se partageant le territoire semble indiquer que le principe des PUV montre ses limites puisqu'il déroge à la règle d'un plateau unique pour un même domaine fonctionnel.

Les agents des CID dits de la 2ème vague (départements sans ESI) seront rattachés administrativement à la DISI courant 2012 sur la base d'un choix individuel, sachant que ceux qui n'opteront pas pour la sphère informatique seront réintégrés dans les DDFiP avec un maintien à résidence garanti pendant 3 ans et bien sûr la perte de leurs primes de fonctions informatiques s'ils en avaient. A terme les agents des CID devront avoir une qualification de PAU ou de programmeur, un plan de qualification est prévu. Nous avons fait observer que ce rattachement administratif d'agents supplémentaires particulièrement isolés et éloignés de la DISI n'allait pas simplifier le travail du service RH.

QUESTIONS DIVERSES

Ponts naturels :

Cette pratique inconnue dans les ex-CSI était en vigueur dans les DIT où elle se traduisait par une présence très réduite basée sur le volontariat dans quelques services indispensables. La volonté clairement affichée du DISI est de ne pas modifier le fonctionnement existant et de laisser les chefs d'ESI apprécier le niveau de présence nécessaire selon les missions. Concrètement cela signifie qu'il n'y aura pas de pont naturel instauré au niveau de la DISI, ce qui permet de maintenir l'existant dans les ex-CSI, mais que pour autant le DISI n'exigera pas plus de présence qu'avant dans les ex-DIT.

Cette position devrait satisfaire tout le monde à condition que les chefs d'ESI ex-DIT jouent le jeu et ne prennent pas prétexte de la disparition de ces ponts obligatoires pour imposer plus de présence que nécessaire aux agents non volontaires.

Sur le principe, cette décision satisfait la CGT qui est opposée à la pratique des ponts naturels. Nous considérons en effet que les agents n'ont pas à se voir imposer la prise de jours de congés et nous n'acceptons pas la fermeture des services au public.

Dans la pratique, nous serons vigilant quant au respect de la parole donnée, afin que nul ne soit contraint de travailler sans nécessité de service absolue, et que nul ne soit non plus empêché de venir travailler s'il souhaite faire un autre usage de ses congés.

En cas de difficultés sur ces points, n'hésitez pas à contacter les élus et militants de la CGT.

Primes de fonction informatique dans les CID :

Nous avons demandé des précisions sur la perception de prime de fonction par les agents des CID titulaires de qualifications informatiques. Il a été précisé, ceci constituant une réponse officielle de la DG, que seul l'exercice de fonctions de programmeur ou de PAU sont reconnus dans les CID. Si tel est le cas le départ de la rémunération se fera à la date d'obtention de la qualification et sera rétroactive (cas d'un agent qui exerçait en CMI mais n'avait pas la prime à cause d'une question quotas). En revanche, si de nouveaux agents disposant des qualifications d'agent de traitement ou de dactylocodeur étaient affectés dans les CID ils ne pourraient percevoir ces primes.

Règles de vie :

Il a été de nouveau question de la rigidité des règles imposées aux agents de certains services, notamment le problème des horaires fixes imposés à l'ESI Poitiers, et plus généralement du manque de souplesse ressenti. La direction a rappelé d'une part la tenue prochaine d'un groupe de travail national sur les horaires atypiques, tout en affirmant être disposée à donner localement plus de souplesse. Les chefs d'ESI qui disposeraient d'une certaine autonomie sur ces sujets ont semblé être sur la même position. Nous accueillons favorablement cette volonté d'assouplissement, d'autant plus que nous avons pu soulever des différences de traitement injustifiées entre différents ESI. Hélas la vigilance va rester de mise car face à ces bonnes dispositions au niveau local, le cadre national lui ne semble pas prêt d'évoluer favorablement.

NB : Nous n'avons pas de retour, à l'heure où nous écrivons, du groupe de travail qui a dû se tenir le 14 février. Mais les documents fournis aux OS avant cette réunion n'incitaient pas à l'optimisme : pas d'amélioration sur les astreintes, rigidité toujours de mise sur les horaires d'équipes avec même de nouvelles contraintes inacceptables concernant les temps partiels et les congés.

Mutations 2012 :

Nous avons évoqué les difficultés rencontrées par certains agents et les incohérences de la demande de mutation 2012, notamment pour les agents promus en 2012, alors que les règles de gestion applicables dans l'informatique sont encore très floues. Nous avons demandé un réexamen attentif de certains cas.

Dialogue social :

Le DISI nous a annoncé, répondant à une demande des OS, la mise à disposition prochaine d'un local intersyndical au rez de chaussée de la Cité Administrative de Bordeaux, ainsi que de matériel (mobilier, informatique, téléphone) dans ce local.

La date du prochain CTL n'est pas encore connue, mais n'attendez pas pour faire remonter toutes vos questions aux élus de la CGT Finances Publiques,

Vos élus CGT au Comité Technique Local de la DISI Sud-Ouest :

- Geneviève Bourrel (ESI Bordeaux Océan)
- Richard Bordonneau (ESI Bordeaux Garonne)
- Béatrice Boisson (ESI Poitiers)
- Martine Blaszczyński (ESI Poitiers)
- Laurent Bancon (ESI Bordeaux Océan)
- Vincent Deudon (ESI Bordeaux Océan)

Déclaration liminaire de la CGT au Comité Technique Local de la DISI Sud-Ouest

26 janvier 2012

Monsieur le Président,

Ce CTL s'ouvre dans un contexte dramatique pour les agents de la DGFIP, la fonction publique et la société toute entière. Salariés du public comme du privé sont appelés à payer les pots cassés d'une crise qui n'est pas la leur. Touchés de plein fouet, les plus fragiles subissent une double peine avec la dégradation continue des services publics dont ils ont plus que jamais besoin.

Se servant de la crise, le gouvernement n'hésite plus à présenter les fonctionnaires comme les principaux responsables de la dette publique. Oubliant que c'est lui qui a supprimé une bonne partie des recettes, il ne jure que par la réduction des dépenses, prétexte à toutes ses attaques : gel des rémunérations, jour de carence, démantèlement du statut, RGPP... et bien sûr suppressions d'emplois.

Les agents de la DGFIP ne sont pas épargnés, bien au contraire. Avec 2441 suppressions en 2012, 13000 depuis 2008 et près de 25000 depuis 2002, notre administration fait sans complexe figure de premier de la classe. En effet ce ne sont pas un départ sur deux mais bien deux sur trois qui ne sont pas remplacés à la DGFIP.

Mais il faut croire que cela ne suffit pas encore, puisque le récent rapport de la cour des comptes sur la fusion DGI-DGCP estime que la fusion n'a pas suffisamment fait baisser la masse salariale.

C'est très clair, la DGFIP se doit d'être exemplaire en utilisant les restructurations, les nouveaux modes d'organisation du travail, la ré-ingénierie des processus comme autant d'instruments de rationalisation des emplois. La création des DISI fait à l'évidence partie de ce dispositif et le principal point à l'ordre du jour de ce CTL en est la preuve.

Si les élus de la CGT ont décidé de siéger aujourd'hui, ce n'est bien entendu pas pour discuter avec vous de la meilleure façon de supprimer 7 emplois au sein de la DISI.

Si nous sommes là aujourd'hui, c'est pour condamner la politique de suppressions d'emplois, pour en exiger l'arrêt. C'est pour exiger la création d'un volume d'emplois suffisant pour permettre l'exercice de nos missions dans les meilleures conditions, pour le développement de nouvelles missions en réponse à des besoins sociaux croissants.

Nous sommes ici parce que dans un pays qui compte plus de 4 millions de chômeurs officiels, aucune suppression d'emploi n'est légitime.

Nous sommes ici enfin pour tirer parti des nouvelles règles de fonctionnement du dialogue social, en appelant les OS ici présentes à voter unanimement contre le projet de suppressions d'emplois que vous nous soumettez, empêchant ainsi que ne soit entériné dès sa première présentation cette déclinaison locale d'un inacceptable plan de sabotage du service public.

Quant aux autres sujets à l'ordre du jour — ou plutôt aux ordres du jour car nous n'avons pas tous reçu le même — nous ne pouvons guère nous avancer faute d'avoir su à l'avance de quoi il retourne.

En effet, si la Direction et les règles changent, les mauvaises pratiques restent. Une fois de plus nous n'avons pas eu les documents de ce CT dans les délais prévus, une fois de plus les documents reçus ne couvrent que partiellement l'ordre du jour. Mais cette fois-ci vous ne pourrez pas attribuer ces dysfonctionnements à la mise en place de la DISI. Ce manque de considération pour les représentants du personnel et le rôle des instances de dialogue social est une constante depuis de nombreuses années et dans la plupart des directions.

Mais parlons justement de la mise en place de notre nouvelle organisation. La CGT n'était pas favorable à la création des DISI. Force est de constater que le démarrage de ces structures inter-régionales se fait de manière chaotique. Comme pour la fusion des structures administratives l'impréparation est au rendez-vous.

Lors de votre arrivée vous avez déclaré à plusieurs reprises que la DISI ne viendrait pas se substituer aux ESI. Or on constate que sur plusieurs dossiers les réponses tardent, voire n'arrivent jamais, ce qui accroît l'insatisfaction des personnels.

Même quand elles sont relayées par une organisation syndicale, comme nous l'avons fait au sujet du régime du forfait légitimement revendiqué par des cadres A de l'ESI de Toulouse, les questions restent sans réponse.

Récemment les personnels des ESI se sont vus rappeler de ne pas s'adresser directement à la DISI et de passer systématiquement par les « correspondants locaux » des ESI. Mais ceux-ci n'ont la plupart du temps pas la réponse et n'ont eu aucune formation sur ces sujets (RH, budget, etc...) qui s'ajoutent à leurs missions traditionnelles. Il ne s'agit pas ici de dénigrer le travail accompli par ces correspondants, ils ne sont pas responsables de la situation qui leur est faite. Mais il est clair qu'ils ne peuvent jouer le rôle qui leur est assigné de remparts contre les sollicitations des agents envers la Direction. Ils ne peuvent non plus suffire à masquer la réalité, c'est à dire les grandes difficultés qu'ont les agents de la Direction à s'acquitter de leurs tâches. Là encore nous ne nous trompons pas de cible, ce n'est pas le travail de ces agents qui est en cause mais la mise en place à marche forcée de la fusion et le manque de moyens humains.

La CGT demande que soit mis en place une organisation qui maintienne au moins le niveau de service qui existait dans les anciens CSI et DIT.

En conclusion de cette déclaration liminaire, qui vous aura sans doute paru bien longue, nous tenons à vous dire qu'elle est finalement très courte comparée à la liste des revendications et des motifs de ras-le-bol des personnels.

C'est pour le clamer haut et fort qu'ils seront en grève le 2 février !



Bulletin d'adhésion

Solidaire, pas solitaire : c'est ça la CGT Finances Publiques à la DISI Sud-Ouest

Nom, Prénom :

Date :

Grade :

Adresse mél :

Adresse administrative :

Signature :